

Label BEPOS - bâtiment à énergie positive

Date de l'article

25/09/2019

Temps de lecture

4 min de lecture

■ LABEL BEPOS - BÂTIMENT À ÉNERGIE POSITIVE

Le bâtiment à énergie positive est un bâtiment qui demande une très faible consommation d'énergie et dont la production est autonome grâce aux énergies renouvelables : sa consommation d'énergie primaire doit impérativement être inférieure à la quantité d'énergie renouvelable qu'il produit grâce à ses équipements, d'où l'expression « énergie positive ».

Avec la loi Grenelle II, l'objectif à tenir pour le secteur du bâtiment est que toutes les constructions soient à énergie positive à l'horizon 2020. Des programmes de recherche sont en cours afin d'étudier les critères et objectifs requis pour la construction d'un BEPOS. Pour préparer les acteurs du bâtiment à la généralisation des bâtiments BEPOS, prochaine échéance de la Réglementation Thermique, l'association Effinergie (www.effinergie.org) propose dès à présent son label pilote BEPOS-effinergie 2013. Il servira d'observatoire en capitalisant sur les retours d'expérience pour définir les bases de la future RT 2020. Pour obtenir ce label, le projet de construction doit en prérequis être conforme à la RT 2012 et aux exigences du **label effinergie+**. Il doit en plus faire l'objet d'une évaluation de l'énergie grise nécessaire à la mise à disposition des matériaux pour le construire et d'une évaluation de la consommation d'énergie générée par les déplacements des utilisateurs (potentiel d'écomobilité). Une procédure complémentaire permettant de s'assurer que les équipements prévus dans le projet fonctionnent conformément aux prévisions doit être également mise en place.

Pour rappel, la conception et l'architecture des BEPOS doivent fournir aux utilisateurs un environnement intérieur sain et confortable, faciliter leur comportement éco-responsable. Enfin, pour qu'ils contribuent à la sobriété énergétique globale, ces bâtiments à énergie positive doivent nécessiter « peu d'énergie » pour leur construction et leur localisation géographique doit nécessiter peu d'énergie pour le transport de leurs occupants.

Les objectifs d'une construction BEPOS peuvent donc ainsi être définis :

- Maîtriser les consommations pour les 5 usages de la **RT**
- Maîtriser les consommations pour les autres usages locaux de l'énergie
- Exploiter les énergies renouvelables sur le site
- Apporter un environnement confortable et sûr
- Faciliter le comportement éco-responsable des occupants
- Maîtriser les impacts liés à la construction du bâtiment

Le bâtiment n'est plus le seul élément pris en compte dans la définition d'un bâtiment à énergie positive : l'habitant devient acteur à

part entière des conditions de réussite d'un projet BEPOS par l'usage qu'il a du bâtiment ainsi conçu.

La réussite d'un projet BEPOS s'appuie sur les 4 points-clés que sont :

1. la conception,
2. la construction,
3. la réception et
4. l'exploitation du bâtiment.

En savoir plus :

- **le label BEPOS-effinergie 2013 sur isover.fr**
- **le label Effinergie+**
- **le label "bâtiment biosourcé"**
- **les labels HPE/THPE**